L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS
VENDREDI, 7 JUILLET 1893.

PETITES ANNONCES.

CESSEZ de payer loyer.—Pour renseignements s'adresser à la Union Homestead Association, 3 1/2 rue Carondelet. Bureau ouvert tous les samedis soirs jusqu'à 9 heures. 20 juin—1 m

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—6t

DEMANDES.

ON demande pour la campagne un homme non marié, comme palefrenier ; doit aussi s'entendre au jardinage. S'adresser à Danziger & Stern, 29 rue Carondelet. 5 juil—7t

A VENDRE.

GROCERIE et café de première classe, s'adresser à Aug. Rauzer, coin Bienville et Decatur. 7 juil—3t

A VENDRE.—Une grocerie bien située et faisant de bonnes affaires. S'adresser à Vergnes, Lanet & Sénac, No 37 rue Decatur. 2 juil—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Louis Dumser vs Louis ou Levi Brown.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 24,038.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, au mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 11 juillet 1893, à midi de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

7 juil—7 12 18

Pietro Nato vs Joseph Centunia.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 12,340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Leon L. Lazarus, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procederai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 10m jour de juillet 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux vaches laitières rouges et deux vaches noires, d'après inventaire enregistré au bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Court de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 juin—3t à date

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38 231—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Dupluntier, administrateur de cette succession, devra être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 juil—7 11 16

George F. Holden, etc., vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,629—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu par George F. Holden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 juil—7 11 16

Succession de Mme Louise Despaux, femme de Pascal Lestelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,651.—Division B.—Attendu que Mme Joséphine Despaux, femme de William T. Mottet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Despaux femme de Pascal Lestelle, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de Amelia M. Chappin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,499.—Division C.—Attendu que George William Nott, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Amelia M. Chappin, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juin—30—juil 5 9

Aitkens Brothers vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,857—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 juin—28—juil 2 7

Succession de Ambroise Leitz, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,473—Division A.—Attendu que Mme Mary Leitz, née Bernius, veuve de Ambroise Leitz, Jr, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ambroise Leitz, Jr, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juin—30—juil 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,541—Division D—F. R. Mandeville & Co., vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la maison commerciale de F. R. Mandeville & Co., F. R. Mandeville et F. W. Matthews, les membres individuels de la dite raison commerciale, soit et est acceptée par les bénéficiaires de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Fluker, Esq., notaire, au sus dit lieu, No 72 rue du Camp en cette ville le mardi, 11me jour d'août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leurs être soumises, et que dans l'intervalle pendant lequel les procédures seront soumises et les biens des dite pétitionnaires soient étendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 juil—5t au 9 août

Walter Scott vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,441—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 9 15

Mme E. L. Dupree et A. J. Dupree, son mari, vs leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,664—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. M. Wilkin, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 juil—4 8 13

A. H. Victor vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,945—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juil—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,466—Division B.—Ordre de Cour.—Louis J. Morel vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Louis J. Morel, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bouisson, Esq., notaire, au sus dit lieu, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 12me jour de juillet 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle pendant lequel les procédures soumises et les biens des dite pétitionnaires soient étendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 juil—5t au 9 août

Mme E. L. Dupree et A. J. Dupree, son mari, vs leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,664—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. M. Wilkin, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 juil—4 8 13

A. H. Victor vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,945—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juil—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,466—Division B.—Ordre de Cour.—Louis J. Morel vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Louis J. Morel, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bouisson, Esq., notaire, au sus dit lieu, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 12me jour de juillet 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle pendant lequel les procédures soumises et les biens des dite pétitionnaires soient étendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Deputy-Greffier.

30 juin—3t au 12 juil

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—2.e—

PARAISSANT

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane, et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE,

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES 75

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin N. Bernard et Francis X. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur à la porte de la Cour Civile de District, dans cet port de la Paroisse d'Orléans, le JEUDI, treizième jour d'août 1893, à midi, pour du comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un, sur un plan fait par Edgar Pillié, architecte, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. B. Trépagnier, notaire, le 18 juin 1890, et mesurant, au pied américain, conformément au plan chacun trente-trois pieds six pouces et vingt lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-deux pieds.

2° Six certains lots de terre situés dans le même District que la propriété ci-dessus décrite, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; les dits 6 lots mesurent conformément au dit plan annexé à un acte de vente de M. Pocheln à Jacob Zemmer, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 6 novembre 1884, comme suit :

Le Lot No 1 mesure 41 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Aline, 151 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Aline, qui le divise du lot No 2.

Le Lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, 136 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dit lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur sur la ligne qui le divise du lot adjacent, No 3 ; le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de large en arrière du fond, par 150 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contigu aux dit terrains Nos 1 et 2, et les terrains adjacents 3, 4 et 5 à l'arrière.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas ; 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière ; 136 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 2, mesure 129 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 4 ; 122 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 5 ; et le terrain No 5 forme un îlot isolé des rues Tchoupitoulas et Aline, et mesure 32 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas ; 31 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière ; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne séparant du dit terrain No 4, et 124 pieds 3 pouces de profondeur à la façade rue Aline.

Les six terrains ci-dessus décrits furent acquis par ledit C. J. F. X. Bernard, comme suit :

Les terrains 1, 2 et 6, acquis de Raymond Pocheln le 31me jour du mois d'août 1885, par acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752. Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pocheln, le 30me jour d'octobre 1885, sur acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 554.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.

2 juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire que la cession de biens du pétitionnaire Louis J. Morel, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Fluker, Esq., notaire, au sus dit lieu, No 72 rue du Camp en cette ville le mardi, 11me jour d'août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leurs être soumises, et que dans l'intervalle pendant lequel les procédures soumises et les biens des dite pétitionnaires soient étendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Deputy-Greffier.

7 juil—5t au 9 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, de la propriété-réelle, connue sous le nom de Pensionnat de la rue Prytanée, formant l'encoignure de la rue Melpomène.

Mme Sylvanie B. Denegre vs David Muebet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,200.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Lacoste, au quatrième District de cette ville, désigné sur le plan primitif du dit Faubourg, par le No 3 de l'îlet No 74 qui est compris entre les rues Prytanée, Melpomène, Tempêtes et St-Charles, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, et mesurant en mesure anglaise cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Melpomène, avec toutes les améliorations et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

HECTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edward S. Wurburger et Johanna Wurburger et dans l'affaire des mineurs Moritz Eikan Wurburger et Caroline Louisa Wurburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 34,760—En vertu d'un ordre de court de vente daté le 11 juillet 1893, rendu par le Juge Chas. Parlange, en délibérant d'un conseil de famille dans l'affaire ci-dessus tenu pardevant Joseph E. Taylor, notaire public, le 20 mai 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° **Un certain lot de terre** avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque manière que ce soit, situé à Algier, actuellement la Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Delaronde, Séguin et Bouny, le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan du Docteur Magnier, ex-notaire public en cette ville, et mesure quarante pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et cent-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot adjacent au lot numéro cinq, sur le côté de la rue Bouny et contenant une superficie de quatre mille pieds et dix pouces de l'encoignure des rues Bouny et Villeré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour acquérir une belle résidence dans le Quatrième District.

Vente du Shérif—Très grande et magnifique résidence-propriété.

No 205 rue Huitième, au coin de la rue Chestnut.

Terrains spacieux—Voir plan à la Bourse.

Samuel F. Hoaslip vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 39,214.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 20 sur un plan dressé par Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de L. H. Heusle, notaire public, et présentant ensemble cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Melpomène, avec toutes les améliorations et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et tous les privilèges y appartenant en quelque manière que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

HECTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John D. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,514.—Division C.—Attendu que Mme Catherine Byrne (née Gilde) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John D. Byrne, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 juil—5 9 14

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Royale.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Nauvibme.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et Delachaise.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Gen. Marion et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
29 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Tarpaichore et Frank'in.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Cammerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Nashville et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
122 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Daunine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station de Police, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parreuse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François.
245 Pont du Bayou et Bagatelle.
247 Chemin du Bayou et Gourgenon.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
112 Lakarpe et White.
113 Rempart et Espagne.
114 Poète et Urquhart.
115 Mandeville et Claiborne.
116 St-Antoine et Claiborne.
13 Presse à Coton et Levée.
14 Marché Washington.
15 Louis et Remparts.
Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
Dauphine et Indépendance
Station des ... Pologne
... Etats Unis
... Dauphine

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR PARTAGE.

Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle-Ville, au quatrième District de cette ville, désigné sur le plan primitif du Faubourg Lacoste, par le Président Lacoste, Tempêtes et St-Charles, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, et mesurant en mesure anglaise cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Melpomène, avec toutes les améliorations et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

HECTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6 juil—6 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Burgogne et Premier, (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Carondelet et Bienville.

Hugh A. Bayne vs. James Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient en quelque manière que ce soit, située dans l'îlet borné par les rues Bienvenue, Première, Carondelet et Deuxième, formant l'encoignure des rues Burgogne et Premier et mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Burgogne sur cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant une façade en bois de quatre pieds de profondeur, ... dans le fond par la propriété achetée par le dit James Sweeney de Carrie S. Freret, d'après un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire public, le 10me jour de mai 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 23 30—juillet 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Constance et Général Taylor.

Dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Peniston et Magazine.

J. F. Miro vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,072.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Général Taylor, Peniston et Magazine ; lequel lot est désigné comme lot No onze de l'îlet No dix et mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure des dites rues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 juin—23 30 juil 6 13 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente imperiale par le shérif civil de Propriété de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,

Et

76, 78, 80 et 82 rue Dryades.

Ainsi que

230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 39,156—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° **Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations,** qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Barracks, Tremé et Rampart, et désignés par les numéros 1, 2 et 3 de l'îlet 5 du plan de J. Sargent, le 5 décembre 1848 ; le dit lot ayant en mesure anglaise, 28 pieds 11 pouces de face sur la rue St-Louis sur 87 pieds 8 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec le droit de passage et de jouissance du fond de la dite propriété, courant à et ouvrant sur la rue Marais. Les améliorations comprennent une grande résidence bâtie de deux étages bien bâtie et confortable, ayant 6 chambres, cabinets, etc. Une bâtisse en bois à deux étages au fond ayant 4 chamb